

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20.158

L'an deux mille vingt, le 18 décembre 2020, à 09 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Gilbert THULEAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Bruno JARROIR
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Jacques GUIARD représenté par Mme Christelle MAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

M. Gérard FILOCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, POUR L'ANNÉE 2019

RAPPORTEUR : M. DURESSAY

L'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) - Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 - dispose que le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'assainissement des eaux usées.

Ce rapport, approuvé le 16 octobre 2020 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ces principaux indicateurs sont les suivants :

Bilan technique de l'exercice 2019 :

➤ Assainissement Collectif :

- 92,1% des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau public d'assainissement, soit 79 091 abonnés (-1% par rapport à 2018).
- Ce réseau est formé par 973 kilomètres de canalisations, dont 725 kilomètres en gravitaire et 248 en refoulement.
- Il est équipé de 420 postes de refoulement, dont 233 télésurveillés et 32 équipés de groupe électrogène.
- Le traitement des eaux usées collectées est effectué par :
 - cinq grandes Stations d'Épuration (STEP) : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;
 - douze lagunes ;
 - quatre filtres plantés de roseaux ;
 - deux filtres à sable ;
 - un disque biologique + filtres plantés de roseaux.
- En 2019, 6 655 244 m³ d'eau ont été épurés par l'ensemble des ouvrages et 5 851 059 m³ ont été facturés aux abonnés (4% de plus qu'en 2018).
- 3 016 tonnes de matières sèches produites et 3 073 tonnes de matières sèches valorisées par épandages agricoles et compostage. Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 45 agriculteurs associés.
- 11 096 m³ de matières de vidanges issues des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été traités par les stations d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne et de la Tremblade (+28% par rapport à 2018).

➤ Assainissement Non Collectif :

- 6 283 usagers sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Redevances :
 - 90 € pour le contrôle des installations neuves.
 - 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes.

➤ Faits marquants :

- Nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'assainissement collectif. Nouveau contrat débuté le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans avec la CERA.
- Avis favorable pour la demande d'autorisation et de concession d'utilisation du DPM pour le rejet en mer de la station d'épuration de St-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre.
- Etudes diagnostiques sur les réseaux d'assainissement : recherche des eaux claires parasites sur Cozes, Mortagne-sur-Gironde, Médis, Vaux-sur-Mer et St-Palais-sur-Mer.

- Engagement des études « développement durable » dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

Bilan financier de l'exercice 2019 :

- Le prix public du service de la collecte et du traitement avec abonnement est de 2,1439 € TTC le m³ (au 1^{er} janvier 2019, sur une base de 120 m³ - hors redevance Agence de l'Eau).
- Recettes :
 - Surtaxe assainissement : 4 665 867 €
 - Participation au raccordement à l'égout : 610 085 €
 - Traitement des matières de vidange : 22 602 €
 - Primes pour épuration : 148 999 €
 - Autres : 10 459 €
- Dépenses :
 - Programmation de travaux 2019 : 9 051 500 € HT
 - Programmation de travaux 2020 : 7 515 435 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2019,
- Vu l'avis émis par la Commission « Environnement, Développement Durable et Estuaire » en date du 1^{er} décembre 2020,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

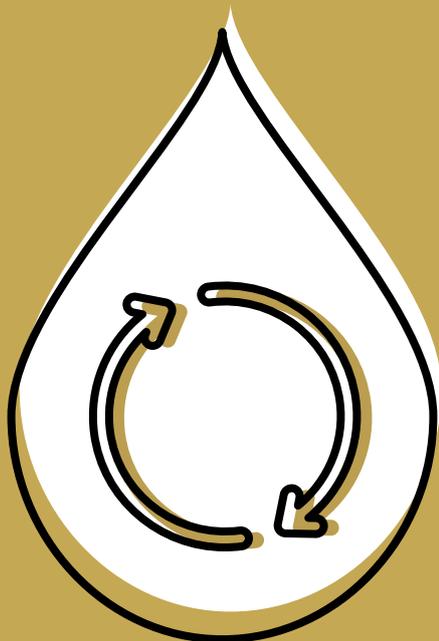
- de la communication du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2019.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EXERCICE 2019





SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

PRÉAMBULE	
ZOOM SUR LE NOUVEAU CONTRAT DE DSP DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE	P 5
LE SERVICE ASSAINISSEMENT	P 6-7
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	P 8
A) GÉNÉRALITÉS	P 8-9
1- Les missions	p 8
2- Les abonnés	p 8
3- Le réseau et les unités de traitement	p 8
4- Délégation de Service Public	p 9
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019	P 10
1- Nombre d'abonnés et volumes facturés	p 10
2- Les abonnés non domestiques	p 11
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 11-12
4- Les ouvrages d'épuration	p 13
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 43 à 46
6- Les faits marquants de l'exercice	p 46 à 48
7- Développement durable	p 48
C) BILAN FINANCIER	P 49
1- Les modalités de tarification	p 49
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 49
3- La facture d'eau	p 50 à 52
4- Les autres recettes d'exploitation	p 53
5- Synthèse des recettes d'exploitation 2019, la dette	p 53
6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites	p 54
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 55
LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 56
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P 57
A) GÉNÉRALITÉS	P 57
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 57
2- Les missions	p 58
3- Les habitations en ANC	p 58
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019	P 59
1- Nombre d'habitations en ANC	p 59
2- Les contrôles réalisés en 2019	p 60 à 64
C) BILAN FINANCIER	P 65
1- La tarification	p 65
2- Les recettes d'exploitation	p 65
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 65
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 65
COMMUNICATION	P 66 à 69
NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	P 70 à 73

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS P 74 - 79



PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 33 communes à la fois pour **l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

ZOOM SUR LE NOUVEAU CONTRAT DE DSP DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Moins cher pour l'utilisateur ...

Plus durable, plus ambitieux et plus performant pour la CARA...

Après mise en concurrence et suivant l'avis de la commission DSP, le conseil communautaire a décidé de retenir l'offre de la CERA (Compagnie d'Environnement Royan Atlantique) pour le nouveau contrat de délégation de service public (DSP) qui a débuté le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans. La CERA, émanation de la CER, est une société dédiée à ce contrat.

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES :

• Baisse des tarifs

De l'ordre de 15€ HT pour 120 m³ et de 19 € HT pour 80 m³ (par rapport au prix au 1^{er} janvier 2018). La part fixe annuelle du délégataire a baissé (29,70 € HT au lieu de 57,35 en 2018) et la part proportionnelle a augmenté (0,7280 € HT/m³ au lieu de 0,6205).

Pour une meilleure lisibilité pour les usagers, la facture unique (eau potable + assainissement) a été mise en place sur toutes les communes de la CARA.

- **Obligations de la CERA**

- entretien et surveillance des réseaux, des postes de refoulement et des unités de traitement ;
- surveillance et contrôle des rejets des eaux traitées ;
- gestion des relations usagers ;
- élimination des boues, des sous-produits et des déchets ;
- ...

- **Exploitation renforcée**

- mise en place d'un diagnostic permanent pour identifier et réduire les infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux ;
- développement d'outils de lutte contre l'H2S (capteurs de mesures, traitements...) ;
- pilotage plus performant des ouvrages avec des investissements élevés pour améliorer la performance, la fiabilité et la sécurisation ;
- enrichissement de la gestion patrimoniale avec un SIG complet et notamment la géolocalisation des réseaux et des branchements.

- **Développement durable**

- neutralité carbone ;
- étude pour la réutilisation des eaux traitées ;
- étude méthanisation des boues ;
- récupération de chaleur
- panneaux photovoltaïques.

- **Relations clients**

- 4 sites d'accueil des clients répartis sur le territoire de la CERA ;
- haute performance téléphonique (délai d'attente réduit...) ;
- enquête de satisfaction.

- **Des engagements chiffrés**

- délai d'intervention 1 h (astreinte) ou en cas d'odeur ;
- hydrocurage préventif annuel des réseaux à hauteur de 20 % du gravitaire + les 10,7 km du profil de vulnérabilité des eaux de baignade ;
- tests à la fumée sur 25 km / an (recherche des mauvais branchements) ;
- inspections télévisées des réseaux pour 25 km / an (dont 5 km pour la recherche d'eaux parasites) ;
- réduction des eaux parasites de 12 % ;
- contrôle et diagnostic des réseaux privés de tous les campings pour réduire les eaux parasites ;
- 135 reprises / an de casse de réseaux ;
- 4 350 h d'insertion par an ;
- 80 % de sous-traitance locale ;
- ...

- **Suivi de la DSP**

- transparence financière renforcée du fait de la société dédiée ;
- comités de pilotage réguliers, assemblée générale annuelle ;
- information et transmission des données à la CERA, accès direct aux données de l'exploitant via des outils informatiques ;
- des pénalités prévues en cas de non-respect des engagements du contrat.

- **Nouveau règlement de service**

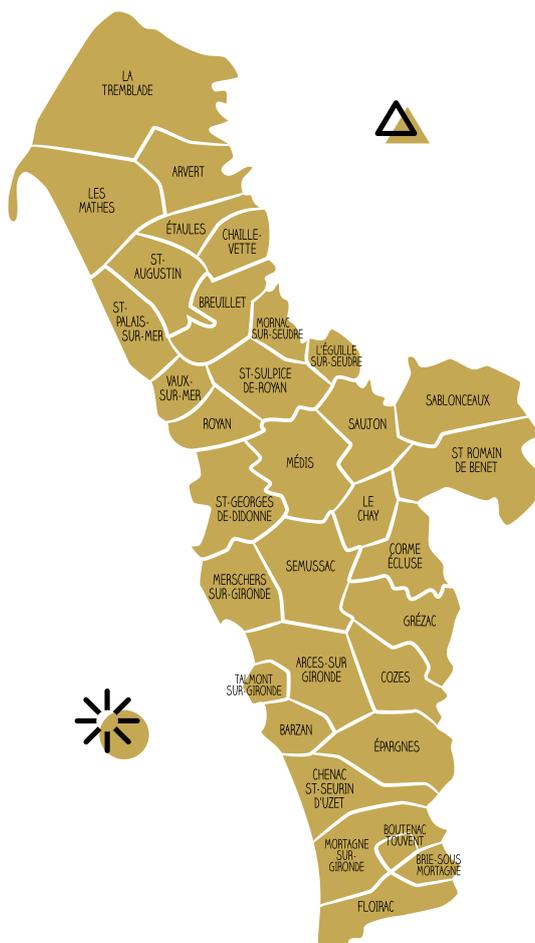
Le nouveau règlement du service de l'assainissement collectif de la CERA a été transmis à tous les abonnés. Il est disponible sur le site internet de la CERA.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

La Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique se compose de
33 communes :

Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Benêt, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benêt, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

Sa population est d'environ 82 000 habitants mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 102 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 18 000 habitants. 9 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de la Gironde et de la Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines sont liées à l'eau, que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

LE SERVICE ASSAINISSEMENT



- **L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.** La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent des **rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.** De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite un **surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

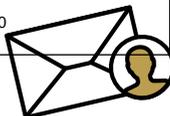


- **L'assainissement peut être Collectif (AC),** dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC),** dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.



- **Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.** Il se compose au 1^{er} janvier 2020 de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 1 ingénieur adjoint au chef de service, 5 techniciens et 3 assistantes administratives.





LE SERVICE ASSAINISSEMENT C'EST :



- **Plus de 4 300 courriers envoyés** (3 900 en 2018) et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD** s'est réunie **3 fois** au cours de l'année : nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif ; présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2018 « RPQS » ; Programmation de travaux 2020.



- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie **2 fois** pour présenter le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées de la CARA pour l'exercice 2018 « RPQS » et pour le nouveau contrat de Délégation de Service Public.



- **15 délibérations prises par le Conseil Communautaire**, notamment l'approbation du nouveau délégataire de l'assainissement collectif, les tarifs 2020, la programmation de travaux 2020, acquérir des terrains afin d'y implanter des ouvrages...



- **13 marchés notifiés (19 lots) à 15 entreprises pour un montant total de 1,75 million d'€ HT (rappel 2018 : 18 marchés pour 26 lots avec 15 entreprises pour 3,51 millions d'€).** (5 marchés concernant des maîtrises d'œuvre ont été attribués à 5 entreprises différentes et **8 marchés concernant des travaux** ont été attribués à 10 entreprises différentes).



72 808
abonnés au service
assainissement
collectif 92 % des
habitations

A) GÉNÉRALITÉS

1- LES MISSIONS

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
- **934 permis de construire** notamment 117 à Vaux-sur-Mer, 75 à Meschers-sur-Gironde, 16 à Cozes... (754 PC en 2018, soit une hausse 24 %), **22 permis d'aménager**.
- **429 demandes de Certificat d'urbanisme en 2019** (370 en 2018, soit une hausse de 16 %) notamment 56 à Royan, 49 à Breuille, 3 à Sablonceaux.

2- LES ABONNÉS

92 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service, soit **72 808 abonnés** au 31 décembre 2019. Pour le système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre le taux d'assainissement collectif est de 97 % ; celui du Système de Saint-Georges-de-Didonne est de 94 %.

3 - LE RÉSEAU ET LES UNITÉS DE TRAITEMENT

LE RÉSEAU

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par **973 km de canalisations** (725 km en gravitaire et 248 km en refoulement) et est équipé de **420 postes de refoulement** dont 233 sont télésurveillés.

Il est de **type séparatif** ce qui signifie que **les eaux pluviales n'y sont pas admises**.

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

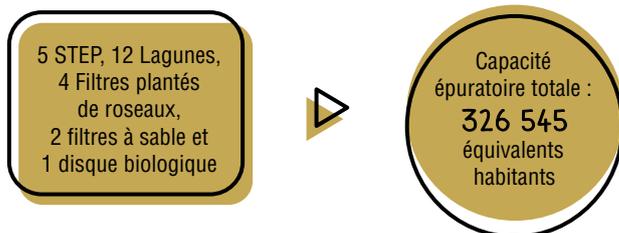
Le traitement des eaux usées est assuré par 24 unités de traitement :

- **5 stations d'épuration « STEP »** : **Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre** (fonctionnement exclusivement estival), **Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes**.
- **12 lagunes** : Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.
- **4 filtres plantés de roseaux** : Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.
- **2 filtres à sable** : L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Sablonceaux/Le Pont.
- **1 disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux** : Cozes/Javrezac



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 545 Équivalents Habitants (EH).



4 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Du 1^{er} janvier au 22 avril 2019 :

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, entre la CER et la CARA et a pris effet le 19 août 2006 pour une durée initiale de 12 ans.

Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre 2012. Un avenant n°2 a été signé le 21 juin pour prolonger le contrat jusqu'au 18 mars 2019.

CER

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN

13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05.81.31.85.01 / **Urgence 24H/24 :** 05.81.91.35.02

À compter du 23 avril 2019 :

La délégation du service public de l'assainissement collectif est confiée à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA).

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique reste propriétaire des ouvrages.

Ce nouveau contrat a été signé entre les 2 parties pour une durée de 9 ans.

CERA

COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE

13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER

Tél. et urgence 24H/24 : 05.46.77.99.17

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019

1 - NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES FACTURÉS

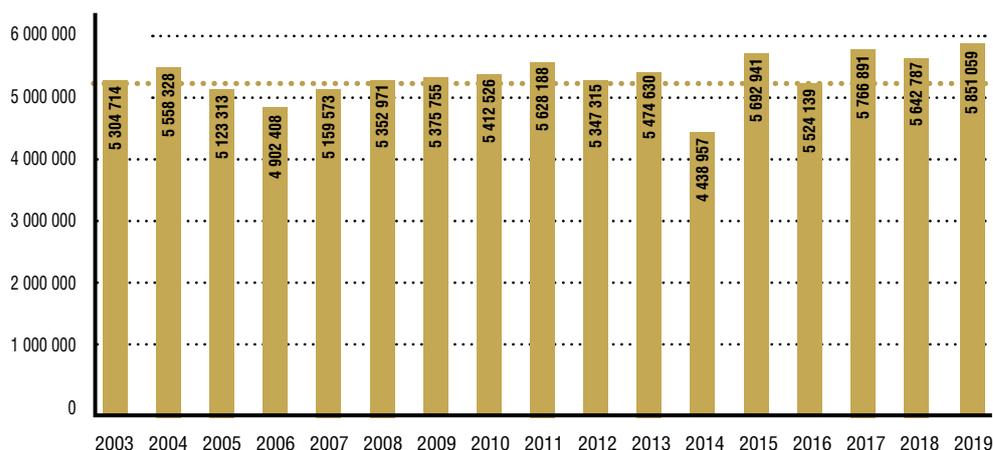
Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION TOTALE)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	746	472	206	43,6
ARVERT	3 412	2 631	2 450	93,1
BARZAN	471	371	253	68,2
BOUTENAC-TOUVENT	223	141	95	67,4
BREUILLET	2 847	2 023	1 811	89,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	234	165	142	86,1
CHAILLEVETTE	1 542	1 087	1 021	93,9
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	588	511	218	42,7
CORMÉ-ÉCLUSE	1 111	564	0	0,0
COZES	2 136	1 442	1 135	78,7
ÉPARGNES	854	501	106	21,2
ÉTAULES	2 398	1 799	1 732	96,3
FLOIRAC	370	270	47	17,4
GRÉZAC	916	543	204	37,6
LA TREMLADE	4 489	5 727	5 535	96,6
LE CHAY	765	399	257	64,4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	604	593	98,2
LES MATHES	1 962	4 872	4 679	96,0
MÉDIS	2 855	1 886	1 582	83,9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 103	3 716	3 334	89,7
MORNAC-SUR-SEUDRE	834	652	606	92,9
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	911	780	584	74,9
ROYAN	18 372	18 384	18 361	99,9
SABLONCEAUX	1 412	689	334	48,5
SAINT-AUGUSTIN	1 342	1 110	1 055	95,0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 356	6 407	6 331	98,8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 889	6 233	6 188	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 701	808	174	21,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 159	1 943	1 854	95,4
SAUJON	7 183	5 195	5 042	97,1
SEMUSSAC	2 335	1 518	1 263	83,2
TALMONT-SUR-GIRONDE	102	152	139	91,4
VAUX-SUR-MER	3 783	5 496	5 477	99,7
TOTAL CARA	82 277	79 091	72 808	92,1

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 851 059 m³ (rappel : volume facturé 2018 = 5 642 787 m³, soit une hausse de 4 %). Moyenne 2003-2019 = 5 444 518 m³.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 80 m³ pour l'année 2019 (93 m³/abonné en 2003). Le ratio est de 75 m³/abonné dans le secteur sud ; 83 m³ sur le secteur balnéaire et de 69 m³ sur le secteur de la Seudre.

ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS 2003-2019 (EN M³)



2 - LES ABONNÉS NON DOMESTIQUES

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- Royan : CLEAN STAR (Pressing), PLANET EXOTICA, SODISROY (Leclerc), CLINIQUE PASTEUR.
- Saint-Sulpice-de-Royan : SCA SYNTEANE et SOROVISA.
- Saujon : LES THERMES, VÉOLIA.
- Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

973 km
de réseau sur
32 communes
desservies

3 - LES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT

32 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement. Les réseaux sont essentiellement organisés en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin, des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes

IL Y A :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailac).
- **420 postes de refoulement** dont 233 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident. 243 postes ont été étalonnés (mesure du débit des pompes).
- **32 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.
- **39 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur, de chlorure ferrique ou ferreux, de nitrate de calcium ou par passage sur charbon actif. De plus, 21 postes possèdent une injection d'air.



Postes de refoulement du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



5 BASSINS DE STOCKAGE
420 POSTES DE REFOULEMENT
39 UNITÉS DE LUTTE CONTRE LES ODEURS



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4- LES OUVRAGES D'ÉPURATION

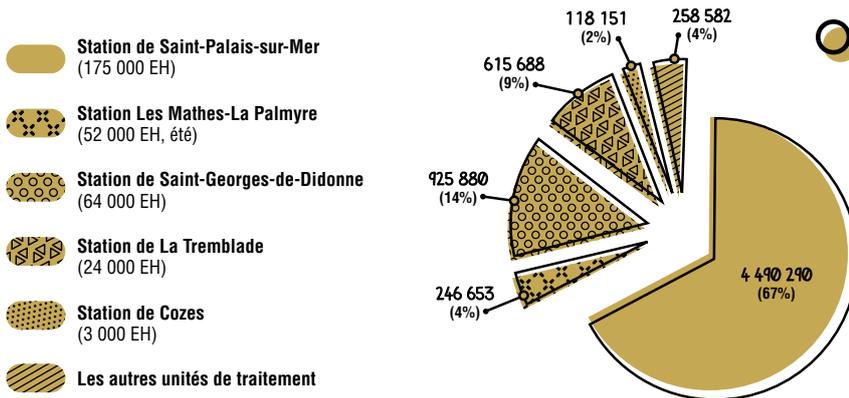
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 12 Lagunes,
- 4 Filtres plantés de roseaux,
- 2 Filtres à sable,
- 1 Disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux.

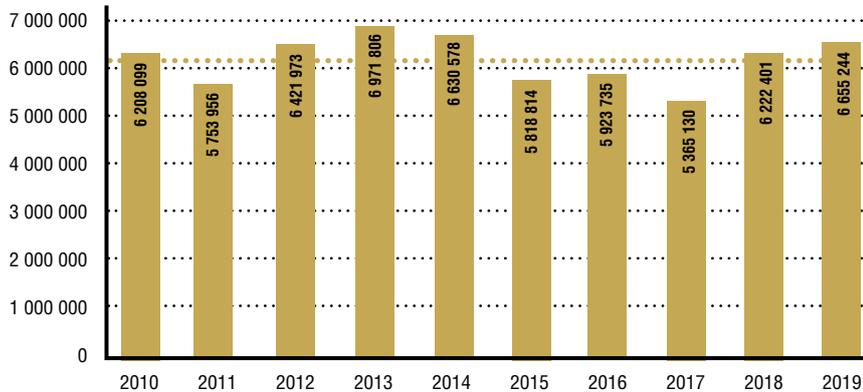
6 655 244M³
 traités sur l'ensemble
 des ouvrages

6,7 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur l'année 2019 (6,2 millions en 2018, soit une hausse de 7 %).

VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉ EN 2019
 PAR STATION D'ÉPURATION (M³)



ÉVOLUTION DES VOLUMES TRAITÉS 2010-2019 (M³)



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

DESCRIPTIF

- Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».
- Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).
- **14 communes sont raccordées sur cet ouvrage** (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer) ainsi que quelques bâtiments et habitations de La Tremblade et Le Chay.
- **97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (52 451 abonnés).
- **Capacité nominale de 175 000 équivalents habitants** soit 25 100 m³/j et 10 300 kg DBO5/j.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015.



STEP Saint-Palais-sur-Mer
175 000 EH;
14 communes
4 490 290 M³
traités en 2019

TRAITEMENT

- **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).
- **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.



- Rejet à marée descendante au « puits de l'Auture ».
- Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.
- Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.
- Unités de traitement et de compostage des boues.
- Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.
- 3 unités de désodorisation.





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	9	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.
 (2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.



LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	VALEURS RÉDHIBITOIRES
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhibitoire ne soit jamais dépassée.
 (2) pfu : partie formant unité.

BILAN 2019

Il y a eu **4 490 290 m³ d'eaux usées traitées en 2019**

(4 201 166 m³ en 2018 soit une hausse de 7 %).

Soit une moyenne journalière de 12 302 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
DBO₅	254	358
DCO	707	991
MES	441	809
NTK	78	115
Pt	10	15

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	7	36	6,9	23	3,2

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

DESCRIPTIF

- Elle est située au 281 avenue du 107^e régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».
- Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).
- **3 communes sont raccordées sur cet ouvrage** : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.
- **94 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (10 928 abonnés).
- **Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre et du 30 novembre 1998.



STEP Saint-Georges-de-Didonne

64 000 EH;

3 communes

925 880 M³

traités en 2019



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**
 - Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
-
- Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».
 - Unité de traitement des boues.
 - Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAX. (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)		RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)		NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	5	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	9	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	9	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.
(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

BILAN 2019

Il y a eu **925 880 m³ d'eaux usées traitées en 2019**

(876 859 m³ en 2018 soit une hausse de 6 %).

Soit une moyenne journalière de 2 537 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
DBO₅	316	501
DCO	869	1 240
MES	536	1 380
NTK	87	125
Pt	12	19

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3	24,4	2,7	5,6	5,3
Rendement moyen % (en charge)	99,1	97,2	99,4	93,9	55,7

STEP LA TREMBLADE

DESCRIPTIF

- Elle se situe chemin de la volièrre au lieu-dit « Les brandes ».
- Elle a été **créée en 1966** puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).
- **Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.**
- 97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 535 abonnés).
- **Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants** soit 3 600 m³/j et 1 440 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.



STEP La Tremblade
24 000 EH;
3 communes
615 688 M³
traités en 2019



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**
 - Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.
-
- Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.
 - Unité de traitement des boues.
 - Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

STEP LA TREMBLADE



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	3	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	3	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.
(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000

BILAN 2019

Il y a eu **615 688 m³ d'eaux usées traitées en 2019**

(550 752 m³ en 2018 soit une hausse de 12 %).

Soit une moyenne journalière de 1 687 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
DBO₅	342	613
DCO	896	1 127
MES	421	756
NTK	87	132
Pt	10	14

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,5	24,3	3,7	2,2	3,9
Rendement moyen % (en charge)	97,9	96,4	98,8	95,2	48,3

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

STEP COZES

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de rétrotransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

DESCRIPTIF

- Elle est située route de Saintes.
- Elle a été **créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).**
- **Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 135 abonnés sur la commune).**
- **Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants** soit 450 m³/j et 180 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.



STEP Cozes
3 000 EH
118 151 M³
traités en 2019



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée.**
 - Désinfection des eaux traitées avant rejet.
 - Unité de traitement des boues.
-
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	20	80	2	50
DCO	90	75	2	250
MES	35	90	2	85
NGL (azote global)	10			
Pt	2			

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

BILAN 2019

Il y a eu 118 151 m³ d'eaux usées traitées en 2019

(119 750 m³ en 2018 soit une baisse de 1 %).

Soit une moyenne journalière de 324 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
DBO₅	286	462
DCO	746	1 118
MES	478	1 180
NGL (azote global)	40	95
Pt	5	11

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,1	14,8	2,2	2,4	0,96
Rendement moyen % (en charge)	98,5	98,2	99,5	94,8	86,7

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



STEP LES MATHES LA PALMYRE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

DESCRIPTIF

- Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à La Palmyre.
- Elle a été **mise en service en juillet 2008**.
- **Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants**, soit 6 500 m³/j.
- Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de Saint-Palais-sur-mer.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 Août 2015.



STEP Les Mathes-La Palmyre
52 000 EH
(fonctionnement estival)
246 653 M³
traités en 2019



TRAITEMENT

- **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	2	50 (1)
DCO	125	2	250 (1)
MES	30	2	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

BILAN 2019

Il y a eu **246 653 m³ d'eaux usées traitées en 2019**

(232 332 m³ en 2018 soit une hausse de 6 %).

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
DBO₅	301	408
DCO	807	1 092
MES	406	488
NTK	95	113
Pt	11	11

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	12,8	44,7	14,9	19,1	0,8

- Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée et une seconde désinfection UV, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ».



LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020



DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».
- Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO5/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Godard».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO5	30	70
DCO	90	400
MES	30	150
NTK	40	

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

BILAN 2019

Il y a eu **17 933 m³ d'eaux usées traitées en 2019**
(17 686 m³ en 2018 soit une hausse de 1 %).
Soit une moyenne journalière de 49 m³.



LES CONCENTRATIONS REÇUES

QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.

.....



LAGUNE BARZAN / BOURG

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de récépissé : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « la Providence ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	125	400
MES	150	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.
Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.

BILAN 2019

Il y a eu **14 260 m³ d'eaux usées traitées en 2019**
(13 520 m³ en 2018 soit une hausse de 5 %).
Soit une moyenne journalière de 39 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	115
DCO	592
MES	248
NTK	48
Pt	7



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	44,8	6,4	17,5	4,9
Rendement (%)	99,4	98,8	99,6	94,1	88,6

Bactériologie : 1 Analyse réalisée et conforme (1 E Coli/100 ml).

LAGUNE BARZAN-PLAGE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».
- Elle a **été créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est régie par l'arrêté ministériel.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER %	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

BILAN 2019

Il y a eu **17 525 m³ d'eaux usées traitées en 2019** (15 860 m³ en 2018 soit une hausse de 10 %).
Soit une moyenne journalière de 48 m³.



LES CONCENTRATIONS REÇUES

QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.

.....



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.
- Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.
- **Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400
MES	150	150

BILAN 2019

Il y a eu **16 520 m³ d'eaux usées traitées en 2019**
(18 150 m³ en 2018 soit une baisse de 9 %).
Soit une moyenne journalière de 45 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	119
DCO	328
MES	100
NTK	24
Pt	4



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	47,9	56	6,4	4,3
Rendement (%)	93,6	81,5	29	66,2	0

1 analyse prévue et réalisée



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.
- **Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

BILAN 2019

Il y a eu **13 737 m³ d'eaux usées traitées en 2019**
(11 311 m³ en 2018 soit une hausse de 21 %).
Soit une moyenne journalière de 38 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	41
DCO	134
MES	64
NTK	15
Pt	2



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	7	59,1	58	11,9	5,3
Rendement (%)	73,9	32,5	0		

1 analyse prévue et réalisée



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.
- Elle a été **créée en décembre 2017** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».
- **Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants**, soit 21 m³/j et 8,4 kg BDBO5/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.



TRAITEMENT

- **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85

BILAN 2019

Il y a eu **1 150 m³ d'eaux usées traitées en 2019**
(1 020 m³ en 2018 soit une hausse de 2 %).
Soit une moyenne journalière de 3 m³.



LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	277
DCO	1 122
MES	880
NTK	130
Pt	19



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	5	47,3	9,2	7,5	7,5
Rendement (%)	99,9	99,8	99,9	99,8	98,6

LAGUNE COZES / LES BRETONS

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.
- Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».
- **Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants**, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.
- Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (2 bassins en série.)
- Rejet des eaux traitées au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	150

BILAN 2019

Il y a eu **2 545 m³ d'eaux usées traitées en 2019**.
(2 900 m³ en 2018 soit une baisse de 12 %).
Soit une moyenne journalière de 7 m³.



LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	420
DCO	900
MES	550
NTK	90
Pt	11

1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	13	71,5	4,8	60,7	6,5
Rendement (%)	96,9	92,1	99,1	33,3	40,8

1 analyse prévue et réalisée





DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées en été, dans 2 bassins (2* 3 020 m²) avec trop plein au fossé.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 <i>(sur échantillon filtré)</i>	70
DCO	125 <i>(sur échantillon filtré)</i>	400
MES	150	150

BILAN 2019

Il y a eu **13 764 m³ d'eaux usées traitées en 2019**
 (12 172 m³ en 2018 soit une hausse de 13 %).
 Soit une moyenne journalière de 38 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	411
DCO	1 088
MES	1 068
NTK	174
Pt	17



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	13	107	136	20,6	2,3
Rendement (%)	92,5	76,6	69,7	71,9	67,9



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/FIOLE

DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Fiole ». Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiole » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 67,5 m³/j et 27 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 6 filtres et 2^e étage avec 4 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues avec trop plein de fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2019

Il y a eu **1 450 m³ d'eaux usées traitées en 2019**.
(560 m³ en 2018 soit une hausse de 159 %).
Soit une moyenne journalière de 4 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) SUR 24H)
DBO₅	55	80
DCO	262	431
MES	108	164
NTK	32	58
Pt	3	4



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	2,5	8	4,2	1,8	1,6
Rendement (%)	96,4	96,3	93	77,1	0,9

2 analyses prévues et réalisées.



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de préfecture : 22/12/20
Date de réception en préfecture : 22/12/20

DESSCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».
- Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants**, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 9 filtres et 2^e étage avec 6 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2019

Il y a eu **1 030 m³ d'eaux usées traitées en 2019**.
(630 m³ en 2018 soit une hausse de 63 %).
Soit une moyenne journalière de 3 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	191	200
DCO	659	677
MES	226	260
NTK	88	96
Pt	10	11



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	10,5	49	13,4	2,9	3,2
Rendement (%)	74	69,1	69,3	85,8	8,9

2 analyses prévues et réalisées.



LAGUNE

GRÉZAC

Accusé de réception en préfecture
 017-21703061-20201218-DCM20-158-DE
 Date de télétransmission : 22/12/2020
 Date de réception préfecture : 22/12/2020



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 300 m²) avec trop plein de fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400

BILAN 2019

Il y a eu **15 900 m³ d'eaux usées traitées en 2019**
 (14 150 m³ en 2018 soit une hausse de 12 %).
 Soit une moyenne journalière de 44 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) SUR 24H)
DBO₅	359	500
DCO	1 160	1 249
MES	522	500
NTK	112	119
Pt	13	13



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	16	85,6	234	15,2	5,5
Rendement (%)	99,6	99,5	98,2	99,5	98,6

2 analyses prévues et réalisées.

LAGUNE LE CHAY

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de l'acte de mission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2* 410 m²) + trop plein.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER %	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400

BILAN 2019

Il y a eu **16 010 m³ d'eaux usées traitées en 2019** (16 130 m³ 2018 soit une baisse de 1 %).
Soit une moyenne journalière de 44 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.



FILTRE À SABLE L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE / LES MÉTAIRES

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de publication : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Métairies » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.
- **Capacité nominale de 25 Équivalents Habitants**, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO5/j.
- Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.



À partir de 2017 cette unité n'a été utilisée qu'en ouvrage de stockage. Les eaux usées collectées dans la fosse sont dirigées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne pour traitement.

Cette unité de traitement sera prochainement mise hors service. Les eaux usées du hameau seront dirigées dans le réseau d'assainissement du bourg de L'Éguille-sur-Seudre.



LAGUNE MORTAGNE SUR GIRONDE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de création de la mission : 22/12/2019
Date de réception en préfecture : 22/12/2019

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».
- Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	30	60	70
DCO	90	60	400
MES	30	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL
- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

BILAN 2019

Il y a eu **41 987 m³ d'eaux usées traitées en 2019** (42 374 m³ 2018 soit une baisse de 1%).
Soit une moyenne journalière de 115 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	130	133
DCO	501	711
MES	228	304
NTK	62	95
Pt	7	10

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5,5	57,1	148	4,3	2,7
Rendement (%)	96,5	81,4	39,1	80,4	48,8

Bactériologie : 2 analyses réalisées et non-conformes (120 950 et 38 500 E Coli/100 ml).



FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

DESRIPTIF

- Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».
- Il a été **créé en 2005** afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 16,8 kg DBO₅/j.
- Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtre à sable** (4 compartiments).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2019

Il y a eu **11 050 m³ d'eaux usées traitées en 2019**.
(10 240 m³ en 2018 soit une hausse de 8 %).
Soit une moyenne journalière de 30 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	253
DCO	1 001
MES	476
NGL	125
Pt	15



¹ analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	36	6	78,7	7,3
Rendement (%)	99,7	99,4	99,8	90	92,2

DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».
- Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).
- **Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants**, soit 51 m³/j et 20 kg DBO5/j.
- Ils sont régis par l'arrêté ministériel.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins).**
- Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
DBO5	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

BILAN 2019

Il y a eu **9 027 m³ d'eaux usées traitées en 2019** (9 189 m³ en 2018 soit une baisse de 2 %).
 Soit une moyenne journalière de 25 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.

.....

Filtres
 Sablonceau / St-André
340 EH
9 027 M³
 traités en 2019



DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».
- Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 68 m³/j et 27 kg DBO5/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^e étage de 4 bassins).
- Infiltration des eaux traitées par des tranchées.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO5	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2019

Il y a eu **13 234 m³ d'eaux usées traitées en 2019**.
(12 297 m³ en 2017 soit une hausse de 8 %).
Soit une moyenne journalière de 36 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
DBO5	367
DCO	1 135
MES	860
NGL	127
Pt	18



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2^e étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».
- Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».
- **Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants**, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les Mottes du Pontet ».

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	120	400
MES	30	150
NTK	15 (moyenne annuelle)	

BILAN 2019

Il y a eu **41 132 m³ d'eaux usées traitées en 2019**.
(33 380 m³ en 2018 soit une hausse de 23 %).
Soit une moyenne journalière de 113 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	230	314
DCO	801	809
MES	318	368
NTK	88	93
Pt	13	14



2 analyses réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5	63,2	143	10,6	1,3
Rendement (%)	99,6	98,7	97	96,4	98,6

LAGUNE TALMONT SUR GIRONDE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de péremption : 12/12/2020
Date de réception : 12/12/2020

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».
- Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	120	400
MES	30	150
NTK	40 (moyenne annuelle)	

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL
- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

BILAN 2019

Il y a eu **10 328 m³ d'eaux usées traitées en 2019**.
(9 433 m³ en 2018 soit une hausse de 9 %).
Soit une moyenne journalière de 28 m³.

LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
DBO₅	287	288
DCO	858	983
MES	376	512
NTK	74	79
Pt	11	12



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	14	92,5	18	20,3	5,6
Rendement (%)	97,2	92,8	95,8	85,4	68,4

Analyse bactériologique : 1 analyse réalisée (770 Coliformes fécaux/100 ml).



5 - LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'ÉPURATION

- Les boues
- Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'agglomération a produit **3 016 tonnes de matières sèches** de boues (3 281 tonnes de matières sèches en 2018 soit une baisse de 8 %).

STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

TRAITEMENT

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :**

Épaississement dans un épaisseur herse puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- **Boues issues des tranches 3 et 4 :**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

PRODUCTION

7 695 tonnes produites en 2019 (6 556 tonnes en 2018). **2 077 tonnes de matières sèches en 2019** (2 332 tonnes de matières sèches en 2018).

Siccité moyenne de 27 % (36 % en 2018).

QUALITÉ DES BOUES

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :** 100 % de boues produites conformes.
- **Boues issues des tranches 3 et 4 :** 100 % de boues produites conformes.

STEP DES MATHES-LA PALMYRE

TRAITEMENT

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

PRODUCTION

471 tonnes produites en 2019 (376 tonnes en 2018). **141 tonnes de matières sèches** (150 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne 30 % (40 % en 2018).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.



STEP DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

TRAITEMENT

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes pressées et chaulage (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

PRODUCTION

2 408 tonnes produites en 2019 (2 058 Tonnes en 2018). **508 tonnes de matières sèches** (506 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne de 21 % (25 % en 2018).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.



STEP DE LA TREMBLADE

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.
(silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).

PRODUCTION

993 tonnes produites en 2019 (1 223 Tonnes en 2018). **258 tonnes de matières sèches** (267 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne 26 % (22 % en 2018).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.

STEP DE COZES

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

PRODUCTION

193 tonnes produites en 2019 (218 tonnes en 2018). **32 tonnes de matières sèches** (26 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne 17 % (12 % en 2018).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.



LE DEVENIR DES BOUES

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2019, la quantité de boues, issues des 5 STEP, épandues a été de 12 282 tonnes soit 3 689 tonnes de matières sèches avec chaux sur 966 Ha.

Un suivi agronomique est réalisé par la CERA qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

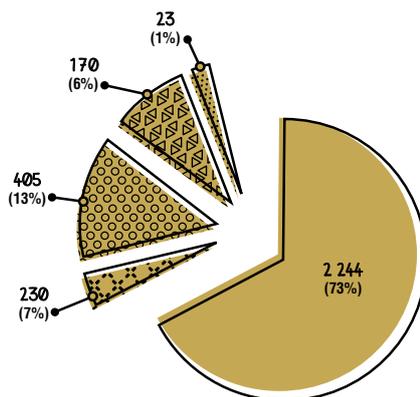


ASSAINISSEMENT COLLECTIF



BOUES PRODUITES EN 2019 PAR UNITÉ DE TRAITEMENT (TONNES DE MATIÈRES SÈCHES HORS CHAUX)

-  **STEP de Saint-Palais-sur-Mer**
(175 000 EH)
-  **STEP Les Mathes-La Palmyre**
(52 000 EH, été)
-  **STEP de Saint-Georges-de-Didonne**
(64 000 EH)
-  **STEP de La Tremblade**
(24 000 EH)
-  **STEP de Cozes**
(3 000 EH)



REMARQUE : La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épuration sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or ceux-ci ne peuvent pas se faire toute l'année, ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne soient épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

LES REFUS DE GRILLES EN ENTRÉE DE STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 10,00 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2,70 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 39,05 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 12,40 tonnes
- STEP de COZES : 10,87 tonnes
- Diverses unités de traitement restantes : 0,33 tonne.

LES SABLES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 46,56 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 19,20 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 33,60 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 16,80 tonnes
- STEP de COZES : 9,6 tonnes
- Curage des réseaux : 95,34 tonnes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES GRAISSES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 43,08 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 15,66 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 93,00 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 63,00 tonnes
- STEP de COZES : 4,50 tonnes

130,20 tonnes de graisses ont été traitées par l'unité de traitement des graisses « Biomasters » de la STEP de Saint-Palais-sur-Mer. Les graisses restantes ont été évacuées en décharge agréée (SECHÉ – 86).

PRODUITS DE CURAGE DES POSTES DE REFOULEMENT : 482,12 tonnes.

LES APPORTS DE MATIÈRES DE VIDANGE

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **4 640m³** (3 968 m³ en 2018 soit une hausse de 17 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **6 456 m³** (4 722 m³ en 2018 soit une hausse de 37 %)

TOTAL : 11 096 m³ (8 690 m³ en 2018 soit une hausse de 28 %)

6 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nouveau contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif.

Le nouveau contrat de DSP a débuté le 23 avril 2019 avec la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » pour une durée de 9 ans. Voir le Zoom en début du rapport.

Nouveau règlement du service d'assainissement collectif validé par délibération du conseil communautaire du 15 mars 2019. Il est transmis à tous les usagers.

Procédure d'autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et concession d'utilisation du DPM pour le rejet

Conformément aux obligations fixées par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été transmis aux services de l'État. En parallèle, une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) a été transmise pour le rejet des eaux traitées.

Suite à la désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif et l'arrêté préfectoral du 5 août 2019, l'enquête publique conjointe pour ces demandes s'est déroulée du 30 septembre au 8 novembre 2019 inclus.

Elle a eu lieu dans les 16 communes concernées : Arvert, Breuillet, Chaillevette, Étaules, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes-La Palmyre, Médis, Mornac-sur-Seudre, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer. Le commissaire enquêteur a ensuite établi la synthèse des remarques, observations et propositions du public à laquelle la CERA a répondu dans un mémoire. Enfin le commissaire enquêteur a rédigé son rapport et a émis le 6 décembre 2019 :

- un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale ;
- un **AVIS FAVORABLE** à la demande de concession d'utilisation du DPM pour le rejet.

Les arrêtés préfectoraux interviendront en 2020.



Études diagnostiques des réseaux d'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement validé en 2017 prévoit comme un des principaux objectifs « la recherche et la réduction des entrées d'eaux parasites dans les réseaux ».

Les études sur Cozes et Mortagne-sur-Gironde ont débuté en 2018 et se sont poursuivies en 2019 avec les tests à la fumée et la campagne de mesures en nappe haute. Elles seront finalisées en 2020. Les études sur l'ensemble de la commune de Médis, sur le bassin versant de Bernezac à Saint-Palais-sur-Mer et le bassin versant de Nauzan à Vaux-sur-Mer ont commencé en 2019 et se poursuivront en 2020.

Travaux de mise en place du réseau d'assainissement et création d'une unité de traitement des eaux usées pour le bourg de Corme-Écluse

Pour un montant global de plus de 2 millions d'€ HT, 5 km de réseaux seront installés dans le centre bourg ainsi que 4 postes de refoulement pour 159 branchements. Les eaux usées collectées seront traitées par des Filtres Plantés de Roseaux dimensionnés à 700 Équivalents Habitants (une extension à 950 EH sera possible dans le futur).

Les travaux débutés en 2018 se sont poursuivis en 2019 et seront finalisés en 2020.

Début des études « développement durable » du contrat de DSP

Les 4 études dites « développement durable » prévues au contrat DSP de la CERA ont commencé à l'automne 2019, il s'agit de :

- Réutilisation des eaux traitées « REUSE » par « ECOFILAE », bureau d'études spécialisé et reconnu au niveau national et international. Il s'agit d'une étude de faisabilité technico-économique de la réutilisation des eaux traitées notamment en irrigation agricole.

Il conviendra de sélectionner les stations, définir les traitements complémentaires nécessaires, trouver les partenaires irrigants, définir les responsabilités des différents acteurs et les clés de répartition financière.

- Méthanisation des boues par le cabinet « MERLIN ». L'étude a pour but de définir les possibilités de création de la méthanisation sur une ou plusieurs stations d'épuration de la CERA, d'en définir les caractéristiques techniques, la viabilité et le type de production finale (biogaz, électricité, hydrogène...).
- Récupération de chaleur via l'assainissement par le cabinet MERLIN. L'étude doit permettre de localiser les points du réseau ou les stations d'épuration où la récupération de chaleur est possible et d'établir les périmètres d'utilisation potentielle (chauffage, climatisation...).
- Panneaux photovoltaïques par « BERTIN Environnement ». L'étude permettra de définir les projets potentiels sur des sites du service assainissement et de définir les caractéristiques techniques et financières.

Les travaux de 2019

Liste non exhaustive :

- Breuillet/Taupignac : réhabilitation de 490 m de réseau de refoulement (avant aménagement de voirie par le département) ;
- Saint-Palais-sur-Mer/place de l'Océan et promenade Steisslingen : réhabilitation de 400 m de réseau gravitaire (avant réaménagement de la voirie par la commune) ;
- Saint-Palais-sur-Mer/avenue de la Grande Côte : réhabilitation d'1 km de réseau entre le rond-point des Oliviers et la rue des Tourterelles (avant travaux de voirie) ;
- L'Éguille-sur-Seudre/Grand Rue : réhabilitation des réseaux, 520 m de gravitaire et 480 m de refoulement (avant travaux de voirie).

Hydrocurage préventif de 94,8 km de réseau sur les 8 derniers mois (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 % soit 96,3 km sur 8 mois).

Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages. Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS). Ces interventions font suite au profil de vulnérabilité des plages réalisé par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

Inspection télévisée de 14 km de réseau (linéaire contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 km soit 13,33 km pour 8 mois).

476 débouchages de branchements et 296 débouchages sur les réseaux.

Quelques incidents :

- février et avril : 2 casses du refoulement du PRG La Passe situé à Étaules (1 sur la commune d'Étaules et 1 sur Saint-Augustin). La réhabilitation de ce refoulement est prévue.
- 11 septembre : coupure EDF sur la STEP de Saint-Palais-sur-Mer durant 12 heures. Les groupes électrogènes ont immédiatement démarré pour alimenter électriquement la station et ainsi permettre son fonctionnement normal.
- automne : pluviométrie exceptionnelle sur ces 3 mois. 169 mm en octobre, 325 en novembre et 147 en décembre soit 2,5 fois plus que la normale (3,5 fois la normale en novembre). Les nappes étaient sur cette période très haute : 3 à 6 m au-dessus de la quinquennale humide, 6 à 7 m au-dessus de 2018. Les nappes en 2019 étaient proches des maximums enregistrés depuis 1993. Ces conditions extrêmes ont provoqué, à certains endroits, des dysfonctionnements ou des débordements de postes ou de réseaux.

7- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service assainissement de la CARA et son délégataire contribuent au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Dans le nouveau contrat de DSP signé avec la CERA de nombreuses actions en faveur de l'environnement, du développement durable sont prévues (utilisation de véhicules électriques, réduction de la consommation électrique des ouvrages d'assainissement, neutralité carbone...).

Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes. Ainsi, **le Golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 157 000 m³ d'eaux traitées** en 2019 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la **commune des Mathes, il y a eu 119 000 m³ d'eaux traitées réutilisées** pour l'arrosage d'espaces verts (golf, Club Med, espaces verts communaux). **Cela représente donc une économie d'eau potable de 276 000 m³** (306 000 m³ en 2018) **soit la consommation annuelle de plus de 5 000 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne)**. Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP au Golf est de 0,0284 € HT/m³ en 2019. Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m³ d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.

C) BILAN FINANCIER

1 - LES MODALITÉS DE TARIFICATION

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2019 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 19 novembre 2018. Le délégataire est rémunéré selon les modalités et la formule de révision des prix indiquées au contrat d'affermage. Depuis 2019 la facture unique a été mise en place sur toute la CARA. La facturation en assainissement collectif est désormais réalisée par le gestionnaire de l'eau potable pour le compte de la CERA et de la CARA.

2 - LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU MÈTRE CUBE

Prix au 1 ^{er} janvier 2018	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CER	57,35	0,6205
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 1 ^{er} janvier 2019	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CER	59,20	0,6405
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 23 avril 2019 (nouveau contrat de délégation avec la CERA)	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	29,70	0,7280
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 1 ^{er} janvier 2020	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	30,36	0,7443
Collectivité CARA	56,06	0,3480

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

3 - LA FACTURE D'EAU

POUR 120 M³

Comparaison 2018-2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		59,20	59,20	57,35	+ 3,2
Consommation	120	0,6405	76,86	74,76	+ 3,2
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			23,39	22,96	+ 1,9
Sous total TTC « assainissement »			257,27	252,59	+ 1,9
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0874	1,0654	+ 2,1
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,1439	2,1049	+ 1,9

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00€ TTC pour 120 m³, le montant total de la facture est donc de 290,27 € soit **2,42€ TTC/m³ au 1^{er} janvier 2019.**

Comparaison 1^{er} janvier 2019-23 avril 2019 de la facture type pour une consommation d'eau

de 120 m³ : *(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)*

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		29,70	29,70	59,20	- 49,8
Consommation	120	0,7280	87,36	76,86	+ 13,7
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			21,49	23,39	- 8,2
Sous total TTC « assainissement »			236,37	257,27	- 8,1
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,1836	1,0874	+ 8,8
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9697	2,1439	- 8,1

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00 € TTC pour 120 m³, le montant total de la facture est donc de 269,37€ soit **2,24 € TTC/m³ au 23 avril 2019.**

Comparaison 23 avril 2019-1^{er} janvier 2020 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		30,36	30,36	29,70	+ 2,2
Consommation	120	0,7443	89,32	87,36	+ 2,2
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			21,75	21,49	+ 1,2
Sous total TTC « assainissement »			239,25	236,37	+ 1,2
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2016	1,1836	+ 1,5
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9938	1,9697	+ 1,2

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00 € TTC pour 120 m³, le montant total de la facture est donc de 272,25 € soit **2,27 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2020.**

POUR 80 M³

Comparaison 2018-2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		59,20	59,20	57,35	+ 3,2
Consommation	80	0,6405	51,24	49,64	+ 3,2
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	80	0,3480	27,84	27,84	0
TVA (10 %)			19,43	19,09	+ 1,8
Sous total TTC « assainissement »			213,77	209,98	+ 1,8
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0873	1,0654	+ 2,1
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,6721	2,6248	+ 1,8

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 235,77 € soit **2,95 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2019.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 12/01/2020

POUR 80 M³

Comparaison 1^{er} janvier 2019-23 avril 2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JAN-VIER 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		29,70	29,70	59,20	- 49,8
Consommation	80	0,7280	58,24	51,24	+ 13,7
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	80	0,3480	27,84	27,84	0
TVA (10 %)			17,18	19,43	- 11,6
Sous total TTC « assainissement »			189,02	213,77	- 11,6
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,1836	1,0873	+ 8,9
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,3628	2,6721	- 11,5

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 211,02 € soit **2,64 € TTC/m³ au 23 avril 2019**.

Comparaison 23 avril 2019-1^{er} janvier 2020 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2020 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JAN-VIER 2020 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		30,36	30,36	29,70	+ 2,2
Consommation	80	0,7443	59,54	58,24	+ 2,2
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	80	0,3480	27,84	27,84	0
TVA (10 %)			17,38	17,18	+ 1,2
Sous total TTC « assainissement »			190,76	189,02	+ 0,9
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2015	1,1836	+ 1,5
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,3845	2,3628	+ 0,9

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 212,76 € soit **2,66 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2020**.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4 - LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Traitement des matières de vidange :

Prix total 2019 :

• **8,45 € HT/m³ (1,00 € part collectivité et 7,45 € part délégataire).**

5 - SYNTHÈSE DES RECETTES D'EXPLOITATION 2019

LES RECETTES

• Surtaxe Assainissement :	4 665 866,89 €
• Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	610 085,00 €
• Matières de vidanges :	22 602,06 €
• Primes pour épuration :	148 999,00 €
• Recettes diverses :	10 458,80 €
• Total :	5 458 011,75 €



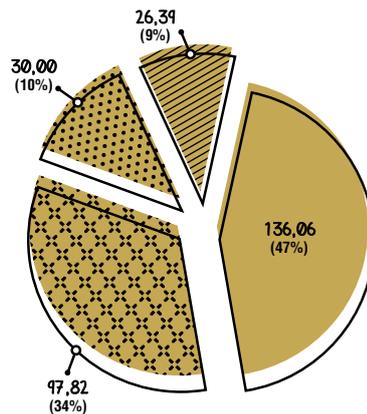
LA DETTE

- Montant des annuités en capital payées : 323 336,13 €
- Durée d'extinction de la dette (capacité de désendetttement) : 0,04 années (0,08 en 2018)
- **Capital restant dû au 31 décembre 2019 : 205 909 €**
(rappel au 31 décembre 2018 : 514 179 €)

..... COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2019

POUR UNE FACTURE DE 120M³ (€)

ancien contrat CER jusqu'au 22 avril 2019

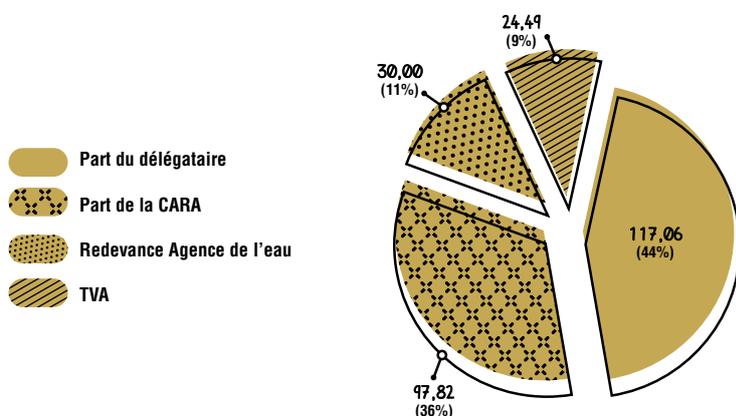


ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2019

POUR UNE FACTURE DE 120M³ (€)

ancien contrat CERA à partir du 23 avril 2019



6 - DÉGRÈVEMENTS SUR FACTURES SUITE À DES FUITES

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CERA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues au titre de la Loi Warsmann, un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2019, il y a eu 60 263 m³ concernés (201 117 m³ en 2018) soit environ 21 000 € HT, pour la part CERA, accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (412 dossiers traités en 2019 dont 353 accords et 59 refus. 439 dossiers en 2018).

La moyenne des volumes ayant bénéficié d'un dégrèvement est de 171 m³ / dossier (soit environ 60 € / dossier pour la part CERA).

Il y a eu 98 dossiers pour des fuites de moins de 100 m³ et 38 dossiers pour des fuites de plus de 1 000 m³.

D) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	156 537	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement et 72 808 abonnés
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 016 T MS	En Tonnes de Matières Sèches	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,27	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2019 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	78	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,04	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,30	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	10,8 km de réhabilitation de réseaux gravitaires (programmes de travaux 2015 à 2019)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,04 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations			



E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- Finalisation, en 2020, de la **procédure de demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le rejet des eaux traitées** (arrêtés préfectoraux).
- **Procédure administrative pour le renouvellement de l'arrêté d'autorisation préfectorale du plan d'épandage des boues des 5 stations d'épuration** (dossier administratif, enquête publique, arrêté préfectoral).
- **Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) avec notamment les études préalables pour la construction d'une nouvelle station à La Tremblade, les études pour le remplacement des canalisations de refoulement en amiante ciment, les campagnes de détection d'entrées d'eaux claires parasites dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).**
- Finalisation des études développement durable du contrat de DSP notamment **l'étude sur la faisabilité technico-économique de la réutilisation d'eaux usées traitées en irrigation agricole et l'étude sur la faisabilité de la méthanisation des boues d'épuration.**
- Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.
- **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux avec notamment la mise en place du réseau pour le hameau de Brézillas (Arces-sur-Gironde) et Bardecille (Semussac), le « Vivier » à Saint-Romain-de-Benet et le boulevard de Suzac à Meschers-sur-Gironde.**

• Programmmations annuelles des travaux :

PROGRAMMATION 2018

(délibération du Conseil Communautaire du 12 octobre 2018) :

• collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 5 communes</i>) :	663 200 € HT
• réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :	8 388 300 € HT
TOTAL 2019 :	9 051 500 € HT

PROGRAMMATION 2019

(délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2019) :

• collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 5 communes</i>) :	3 821 335 € HT
• réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :	3 694 100 € HT
TOTAL 2020 :	7 515 435 € HT

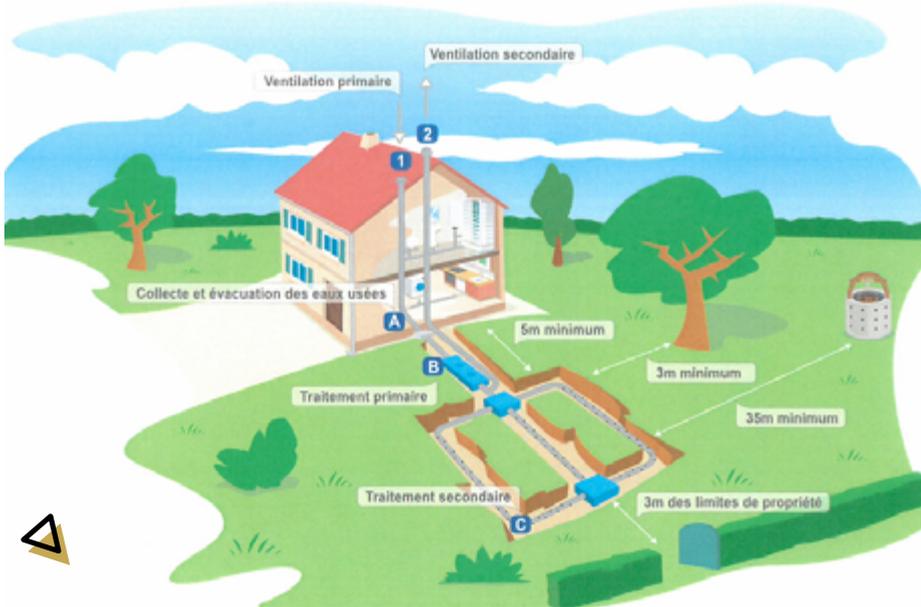


A) GÉNÉRALITÉS



1- QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...



2 - LES MISSIONS

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

6 283
installations
d'Assainissement
Non Collectif

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'usager dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDA).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'usager ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).



- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant, alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



3 - LES HABITATIONS EN ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires ou locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

6 283 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et 94 installations neuves mises en service.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de l'élaboration : 22/12/20
Date de réception en préfecture : 22/12/20

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019

1 - NOMBRE D'HABITATIONS EN ANC

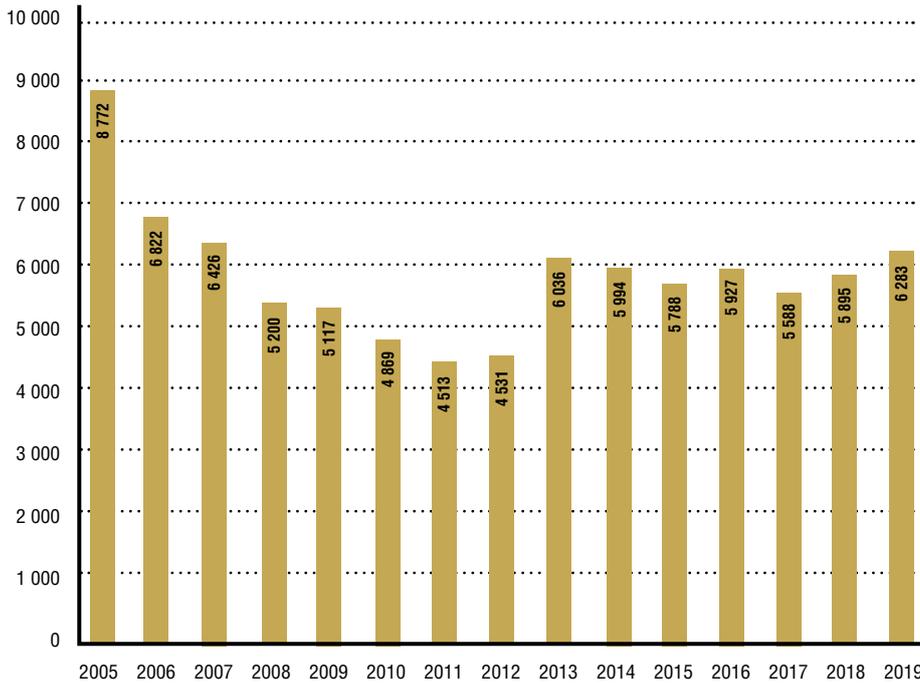
Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA.

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ANC	∕ D'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	472	266	56,4
ARVERT	2 631	181	6,9
BARZAN	371	118	31,8
BOUTENAC-TOUVENT	141	46	32,6
BREUILLET	2 023	212	10,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	165	23	13,9
CHAILLEVETTE	1 087	66	6,1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	511	293	57,3
CORME-ÉCLUSE	564	564	100,0
COZES	1 442	307	21,3
ÉPARGNES	501	395	78,8
ÉTAULES	1 799	67	3,7
FLOIRAC	270	223	82,6
GRÉZAC	543	339	62,4
LA TREMBLADE	5 727	192	3,4
LE CHAY	399	142	35,6
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	604	11	1,8
LES MATHES	4 872	193	4,0
MÉDIS	1 886	304	16,1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 716	382	10,3
MORNAC-SUR-SEUDRE	652	46	7,1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	780	196	25,1
ROYAN	18 384	23	0,1
SABLONCEAUX	689	355	51,5
SAINT-AUGUSTIN	1 110	55	5,0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	6 407	76	1,2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 233	45	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	808	634	78,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 943	89	4,6
SAUJON	5 195	153	2,9
SEMUSSAC	1 518	255	16,8
TALMONT-SUR-GIRONDE	152	13	8,6
VAUX-SUR-MER	5 496	19	0,3
TOTAL CARA	79 091	6 283	7,9



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS 2005-2019



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

2 - LES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2019

LES INSTALLATIONS NEUVES

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020



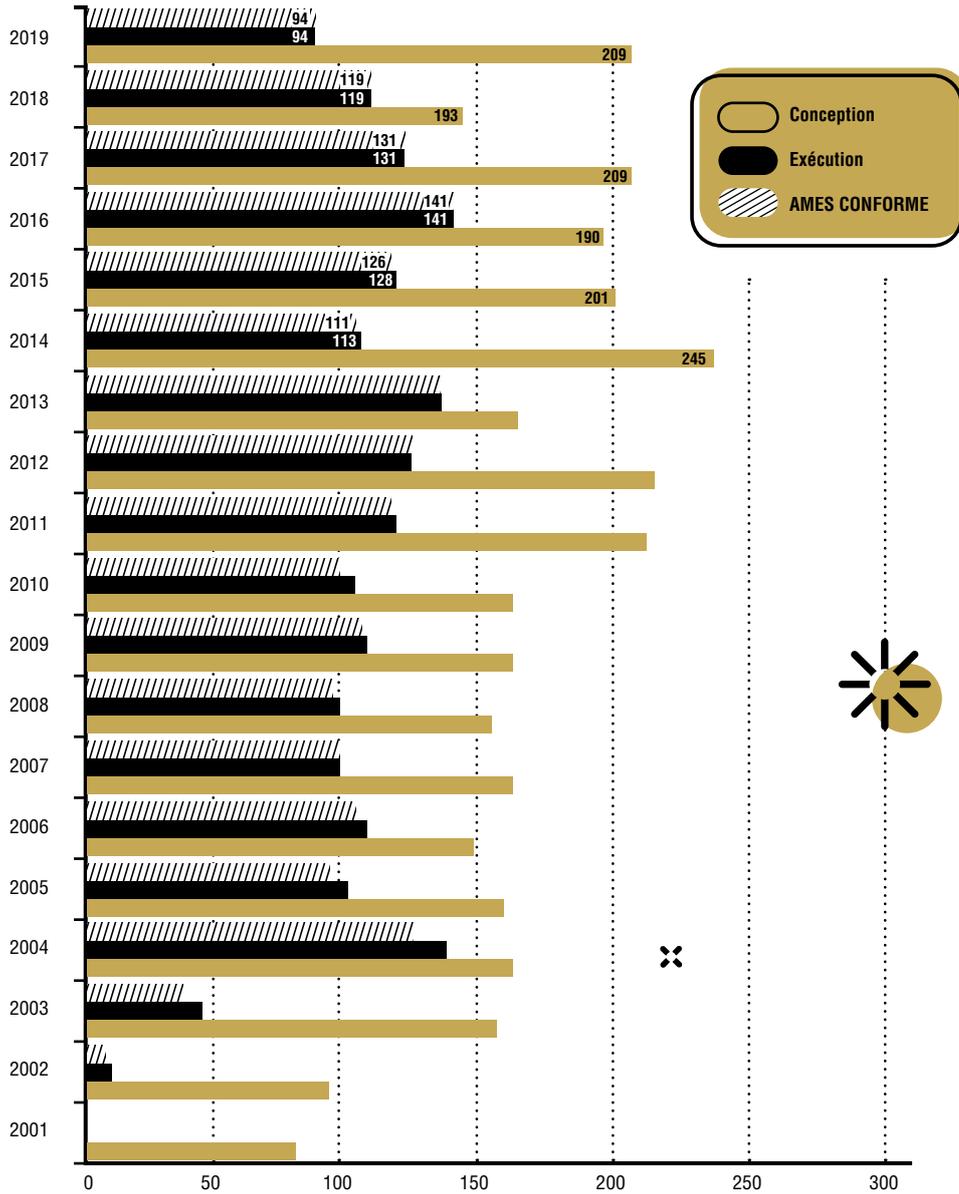
94
installations
neuves contrôlées
en 2019

Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2019 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS	PROJETS AUTORISÉS À ÊTRE RÉALISÉ (PC OBTENU OU DT OU RÉNOVATION)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE				
CONFORME			NON CONFORME	DEMANDE DE CONTRÔLE APRÈS REMBLAIEMENT	TOTAL AMES	% DE CONFORMITÉ	
ARCES-SUR-GIRONDE	3	2	1			1	100
ARVERT	6	4	2			2	100
BARZAN	1	1	0			0	
BOUTENAC-TOUVENT	2	2	3			3	100
BREUILLET	13	9	8			8	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2	2	2			2	100
CHAILLEVETTE	3	2	3			3	100
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	12	12	2			2	100
CORME-ÉCLUSE	24	21	16			16	100
COZES	10	9	4			4	100
ÉPARGNES	12	12	3			3	100
ÉTAULES	4	2	3			3	100
FLOIRAC	3	3	0			0	
GRÉZAC	16	15	9			9	100
LA TREMBLADE	5	4	1			1	100
LE CHAY	5	5	2			2	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	1	1	1			1	100
LES MATHES	6	6	0			0	
MÉDIS	0	0	4			4	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	6	5	5			5	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	2	2	2			2	100
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	6	5	2			2	100
ROYAN	0	0	0			0	
SABLONCEAUX	24	22	6			6	100
SAINT-AUGUSTIN	4	3	0			0	
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0	0	0			0	
SAINT-PALAIS-SUR-MER	0	0	0			0	
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	27	20	7			7	100
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	2	2	1			1	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3	2	2			2	100
SAUJON	4	4	5			5	100
SEMUSSAC	0	0	0			0	
TALMONT-SUR-GIRONDE	3	2	0			0	
VAUX-SUR-MER	3	2	1			1	100
TOTAL CARA	209	179	94			94	100



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS ENTRE 2001 ET 2019



- Le délai d'instruction a été de 18 jours en moyenne pour l'année 2019 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 15 jours en 2018).
- Pour 45 dossiers l'ANC a été défini par un bureau d'études soit 22 % des projets.

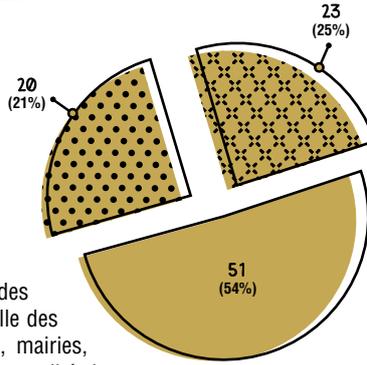


ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

..... RÉPARTITION DES CHANTIERS CONTRÔLÉS EN 2019 PAR TYPE D'INSTALLATEUR

-  Entreprises de la charte (12 entreprises)
-  Autres entreprises (43 entreprises)
-  Pétitionnaire



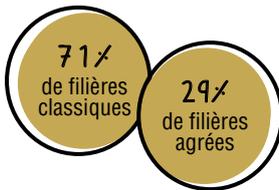
Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...



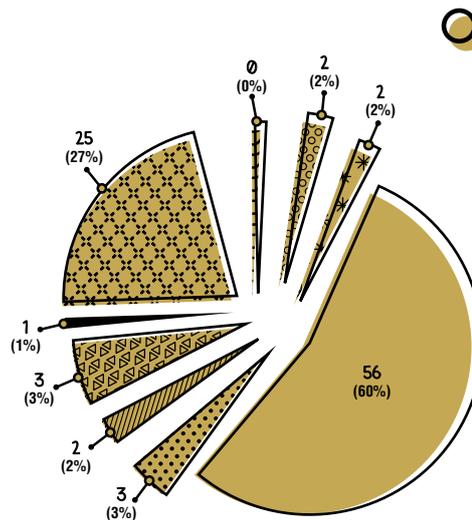
• Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2019 :

La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration....

..... RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT INSTALLÉES EN 2019



-  Filtre à sable vertical non drainé
-  Tranchées d'épandage
-  Lit d'épandage
-  Filtre à sable vertical drainé
-  Tertre d'infiltration
-  Filtre compact
-  Micro station
-  Filtre planté
-  Fosse étanche





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de réception en préfecture : 22/12/2020
Date de transmission : 22/12/2020
Date de publication en préfecture : 22/12/2020

705
diagnostics
d'ANC
existants

- Les installations existantes
- Les diagnostics réalisés en 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DES DISPOSITIFS D'ANC EXISTANTS RÉALISÉS	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DANS LE CADRE D'UNE VENTE RÉALISÉS
ARCES-SUR-GIRONDE	5	5
ARVERT	39	2
BARZAN	5	5
BOUTENAC-TOUVENT	0	0
BREUILLET	26	15
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0
CHAILLEVETTE	29	1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	12	12
CORME-ÉCLUSE	19	18
COZES	9	9
ÉPARGNES	14	14
ÉTAULES	33	1
FLOIRAC	2	2
GRÉZAC	8	8
LA TREMBLADE	6	5
LE CHAY	1	1
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	2	0
LES MATHES	4	4
MÉDIS	2	2
MESCHERS-SUR-GIRONDE	14	14
MORNAC-SUR-SEUDRE	11	1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	8	8
ROYAN	6	6
SABLONCEAUX	16	16
SAINT-AUGUSTIN	2	2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	0	0
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	2	2
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	408	27
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	4	4
SAUJON	4	4
SEMUSSAC	13	13
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0
VAUX-SUR-MER	1	1
TOTAL	705	202

Sur les 705 diagnostics effectués (311 en 2018), 202 l'ont été dans le cadre de ventes (198 en 2018).

Le 1^{er} diagnostic a été réalisé sur les 33 communes de la CARA. Le SPANC a recensé l'ensemble des ANC existants et en a réalisé la vérification du bon fonctionnement (seules quelques installations restent à diagnostiquer suite au refus de l'utilisateur ou son absence).

- Avis sur Certificat d'urbanisme : 114 avis sur CU ont été établis par le SPANC (152 en 2018). Il y a eu également 31 avis sur des déclarations préalables (32 en 2018).

C) BILAN FINANCIER



1 - LA TARIFICATION

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 19 novembre 2018 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation). Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2 - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2019, **les recettes d'exploitation ont été de 42 925 €** (40 321 € en 2018).
(9 810 € pour le contrôle du neuf, 16 550 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes, 16 565 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

D) INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	13 508	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 pers. par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	80 à 85 %		

E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes et réflexion sur les redevances.**
- **Création et diffusion de nouveaux outils de communication.**
- **Reprise des vérifications périodiques de bon fonctionnement des ANC existants.** Suite à la réalisation du 1^{er} diagnostic sur toutes les communes, il convient, conformément à la réglementation, de débiter la campagne de 2^e vérification du bon fonctionnement des ANC existants en commençant par les 1^{res} communes diagnostiquées.



C) COMMUNICATION

PARUTION D'ARTICLES DANS CARA'MAG' ET LES JOURNAUX :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

CARA'MAG' - HIVER 2019 : ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SERVICE.

ADASSIÈREMENT

Quatre moyens d'agir en faveur de l'environnement



Enfin un régime le 30 avril 2019 pour une durée de neuf ans, le nouveau contrat pour l'assainissement collectif s'appuie sur le schéma directeur d'assainissement des eaux usées élaboré par le CARA. Il intègre un volet « Développement durable » pour lequel quatre études ont été lancées par la Compagnie d'Assainissement Région Atlantique (CARA, filiale de la CCR), à qui a été confiée la délégation de service public de l'assainissement.

1 La réutilisation des eaux usées traitées. Le schéma directeur est chargé d'étudier un projet de réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire de la CARA, notamment celles qui sont déjà traitées depuis plusieurs années par la station d'épuration de Saint-Paulin-sur-Mer (100 000 m³ de capacité) et de la ville de Saint-Genès-de-Magnac (100 000 m³ de capacité) pour identifier le potentiel de réutilisation de ces effluents et définir les modalités de réutilisation possibles. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

2 La réutilisation de chaleur. Les eaux usées de nos stations de traitement ont une température comprise entre 12 et 15 degrés Celsius. Cette chaleur peut être réutilisée pour le chauffage des bâtiments publics, des écoles, des entreprises, des logements sociaux, etc. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

3 La valorisation. Cette source d'énergie renouvelable peut être valorisée à partir de la production d'électricité et de chaleur, à partir de la valorisation de déchets organiques en méthanisation, en valorisation d'énergie. L'assainissement des eaux usées, soustraits à certains égouts, génère des boues et des graisses

pour alimenter le méthaniseur. Les résidus condensés du chaudière sont le point « générateur » et les condensats. Après avoir été traités, les résidus de cette étude permettront la construction de centrales de production de chaleur et de froid.

4 Les installations photovoltaïques sur les équipements. Le schéma directeur prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les équipements de la station d'épuration de Saint-Paulin-sur-Mer et de Saint-Genès-de-Magnac afin de produire de l'énergie verte. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

ADASSIÈREMENT

ADASSIÈREMENT

Travaux d'assainissement

Ces travaux représentent un grand enjeu pour le territoire. Pour cette étude, le cabinet « Meris » a été choisi pour analyser les données, les besoins et les contraintes des communes de la zone. Le rapport de faisabilité permet ensuite de définir un plan d'action.

4 Les installations photovoltaïques sur les équipements. Le schéma directeur prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les équipements de la station d'épuration de Saint-Paulin-sur-Mer et de Saint-Genès-de-Magnac afin de produire de l'énergie verte. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

A Saint-Paulin-sur-Mer : deux sections sont prévues. La première concerne le tronçon de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Paulin-sur-Mer (100 000 m³ de capacité) et de la ville de Saint-Genès-de-Magnac (100 000 m³ de capacité) pour identifier le potentiel de réutilisation de ces effluents et définir les modalités de réutilisation possibles. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

A Saint-Genès-de-Magnac : deux sections sont prévues. La première concerne le tronçon de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Genès-de-Magnac (100 000 m³ de capacité) et de la ville de Saint-Paulin-sur-Mer (100 000 m³ de capacité) pour identifier le potentiel de réutilisation de ces effluents et définir les modalités de réutilisation possibles. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

A Saint-Paulin-sur-Mer : deux sections sont prévues. La première concerne le tronçon de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Paulin-sur-Mer (100 000 m³ de capacité) et de la ville de Saint-Genès-de-Magnac (100 000 m³ de capacité) pour identifier le potentiel de réutilisation de ces effluents et définir les modalités de réutilisation possibles. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

A Saint-Genès-de-Magnac : deux sections sont prévues. La première concerne le tronçon de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Genès-de-Magnac (100 000 m³ de capacité) et de la ville de Saint-Paulin-sur-Mer (100 000 m³ de capacité) pour identifier le potentiel de réutilisation de ces effluents et définir les modalités de réutilisation possibles. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution de

deuxième volet (études de faisabilité) en vue d'analyser toutes les autorisations nécessaires.

ADASSIÈREMENT

CARA'MAG' - PRINTEMPS 2019 : DIAGNOSTICS DES RÉSEAUX, LUTTE CONTRE LES EAUX PARASITES.

ADASSIÈREMENT

12 millions d'euros contre les eaux claires parasites



Adopté en juillet 2017, le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA prévoit un plan d'actions ambitieux jusqu'en 2030. Une part du budget global de 673 millions d'euros sera consacrée à l'amélioration et à la modernisation des réseaux, notamment par la recherche et la réduction des entrées d'eau des parcelles (ECP).

Ces entrées d'eau de pluie sont évacuées dans le réseau public, ce qui représente un coût important pour le territoire. Dans certains secteurs, des eaux claires parasites (ECP) sont évacuées dans le réseau public, ce qui représente un coût important pour le territoire. Dans certains secteurs, des eaux claires parasites (ECP) sont évacuées dans le réseau public, ce qui représente un coût important pour le territoire.

TROIS MOYENS DE VERIFICATION

Une étude diagnostique permet de localiser précisément les entrées d'eau de pluie dans les réseaux. Le schéma directeur prévoit un plan d'actions ambitieux jusqu'en 2030. Une part du budget global de 673 millions d'euros sera consacrée à l'amélioration et à la modernisation des réseaux, notamment par la recherche et la réduction des entrées d'eau des parcelles (ECP).

Ces entrées d'eau de pluie sont évacuées dans le réseau public, ce qui représente un coût important pour le territoire. Dans certains secteurs, des eaux claires parasites (ECP) sont évacuées dans le réseau public, ce qui représente un coût important pour le territoire.

ADASSIÈREMENT

ADASSIÈREMENT

Premiers diagnostics dans les communes

Vingt-quatre communes de la CARA vont être l'objet d'un diagnostic sur l'assainissement en une partie de leur territoire, soit un total de 370 km de conduites inspectées.

L'ÉVALUATION DES ENTRÉES D'EAU DES PARCELLES (ECP) est la première à réaliser d'une étude complète de son réseau, en 2019. Avant que le schéma directeur ne soit adopté, il était prévu que 100 km de réseaux seraient inspectés, soit un total de 370 km de conduites inspectées.

DANS QUELQUES MOIS EN COURS À COÛRS ET MONTAIGNE-SUR-GARONNE, deux communes sensibles aux entrées d'eau parasites dans les réseaux d'assainissement. Dans les communes les plus sensibles (plus de 100 entrées d'eau parasites), les réseaux seront inspectés jusqu'à 100 km de réseaux inspectés, soit un total de 370 km de conduites inspectées.

LES ETUDES SERONT LANCEES EN 2019 pour les réseaux de Magnac et de Saint-Genès-de-Magnac. Les études seront lancées en 2019 pour les réseaux de Magnac et de Saint-Genès-de-Magnac. Les études seront lancées en 2019 pour les réseaux de Magnac et de Saint-Genès-de-Magnac.

ADASSIÈREMENT

TRIONS + FORT CAPSULES, BOÛTES, TUBES COUVERCLES ALUS

C'est fait ! Maintenant TOUS LES PETITS ALUMINIUMS SE TRIENT !



Direction le bac Jaune !

IL TRIE L'EAU, L'AZOT ET TOUS LES PETITS ALUS DANS LE BAC JAUNE



ASSAINISSEMENT

Un service plus performant à moindre coût



Le conseil communautaire de la CARA a approuvé le 15 mars le choix de la société Compagnie des Eaux de Reyon comme délégataire du service public d'assainissement collectif de la CARA, pour une durée de neuf ans, à compter du 29 avril 2019. Le nouveau contrat prévoit un renforcement des conditions d'exécution du service par un prix moins élevé.

Après huit mois de procédures pour départager deux candidats de grande qualité (Sévia Eau et la CER), la CARA a choisi la future délégataire de service public de l'assainissement collectif en relevant l'offre de la Compagnie des Eaux de Reyon.

L'organisme gestionnaire du contrat proposé comprend un effectif d'ingénieries environnementales par rapport au service assainissement municipal. Il assurera notamment les opérations prioritaires définies dans le schéma directeur d'assainissement des eaux usées adopté en juillet 2017, qui est soit pour la réduction de la pollution des eaux dans les points de déversement, la lutte contre l'eutrophisation et des sites prioritaires, la lutte contre l'érosion fluviale ou encore l'optimisation du fonctionnement des ouvrages. La CER s'engage ainsi à réaliser un programme plus performant des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, grâce à un niveau d'investissement élevé pour améliorer la fiabilité et la sûreté des ouvrages existants et à venir.

Deux autres éléments ont également fait l'objet d'une attention particulière : un engagement accru en faveur de la protection de l'environnement et une meilleure attention aux usagers. Les élus communautaires attendaient ainsi des propositions de maîtrise d'ouvrage globale, une maîtrise de solution alternative au regard des eaux usées en mer.

de performance énergétique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. « Tous ces aspects de qualité amènent une nouvelle dimension pour le service d'assainissement, portée sur l'innovation et la satisfaction du service », souligne Jean-Marc Bouffard, vice-président de la CARA en charge de l'assainissement.

Taux de succès. Un nombre, les propositions d'optimisation des services d'accueil de la clientèle et du traitement des débris et résidaires étaient particulièrement attractifs par la collectivité, dans leur pour le terme d'attente de démarrage que les autres offres ne proposent pas.

« La CARA a obtenu des garanties fortes dans ce domaine », poursuit Jean-Marc Bouffard, pour qui le nouveau contrat sera engageant « mieux et moins cher ».

En complément de ses obligations, la CER garantira auprès des usagers, pour son propre compte, le fait d'être délégataire de la maîtrise d'assainissement collectif de la commune. Ce contrat sera soumis à des conditions conduisant à une diminution de l'ordre de 15 à 20 % de la part déléguée pour une équivalence de 120 M€ (part -17 %) et de 10 à 15 % pour une compensation de 60 M€ (part -18 %).

18

ASSAINISSEMENT

Une relation privilégiée avec les usagers

Pour répondre aux attentes spécifiques des usagers, la CER a renforcé son accueil au sein de l'assainissement collectif (CER) à domicile de la Compagnie d'Environnement Reyon Atlantique (CERA), basée à Vieux-sur-Mer. Trois points d'accueil supplémentaires ont été créés à Sables, Caux et Sauson en 2020 pour des raisons très spécifiques.

Le nouveau délégataire du service public d'assainissement collectif de la CARA a renforcé son accueil dans une optique clientèle à travers des actions de proximité et de proximité. Les démarches de suivi des usagers sont désormais assurées par des équipes dédiées, avec des demandes administratives et d'assainissement traitées dans un délai de huit jours après la demande.

Pour assurer une relation de proximité, une équipe clientèle à l'échelle, un numéro de téléphone spécifique, un espace client de proximité et des rendez-vous de proximité ont été mis en place pour satisfaire les clients et leur offrir un accueil à la fois chaleureux et professionnel.

Un point d'accueil pour la clientèle :
CERA
15, rue Paul Emile Victor
17540 Vieux-sur-Mer
Cet espace dédié à l'accueil de la clientèle est ouvert :
• de 9h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures sur rendez-vous (après-midi hors saison touristique)
• de 9h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures sur rendez-vous (après-midi hors saison touristique).

Les équipes de service assurent également un accueil en 2020 aux trois autres bureaux clientèles situés sur le territoire de la CARA, bases à Sables, Caux et Sauson pour des raisons très spécifiques.

Un numéro de service client et de dépannage : 02 49 77 99 17
Usagers, résidents, France toute, capable de répondre à toutes les questions des usagers. Ce service est organisé par le délégataire pour répondre à toutes les demandes des clients. Ce service est accessible de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi, et jusqu'à 20 heures le samedi pendant la saison touristique. Un service d'urgence permet de traiter les appels d'urgence 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Une application d'échanges avec les usagers : CERA met aussi à disposition de ses clients une application gratuite pour répondre aux problèmes techniques (débranchement, bouchage, fuite, etc.). L'application permet aussi de signaler un problème technique, après une consultation et envoi l'information au service en charge du traitement.

Téléchargement de l'application !
Android
Apple

19

CARA'MAG' - AUTOMNE 2019 :
PROBLÉMATIQUE DES LINGETTES DANS LES RÉSEAUX, VISITE DE STATION

ASSAINISSEMENT

Nos toilettes ne sont pas des poubelles

Les élus communautaires ont adopté le 15 mars 2019 un nouveau règlement de service de l'assainissement collectif, adressé à tous les abonnés. Ce document, disponible sur le site de la CARA, précise l'ensemble des droits et obligations de la collectivité, de la délégataire et de l'usager.

• Déchets interdits. Chaque année, entre 100 et 150 tonnes de déchets sont envoyés dans les réseaux d'assainissement. Lingettes, cotons, filtres, bâches pour chien... Ces déchets obstruent les canalisations, bouchent les pompes et perturbent le bon fonctionnement des ouvrages d'épuration. C'est pourquoi le nouveau règlement d'assainissement collectif adresse aux usagers rappels sur le fait de ne pas jeter dans les toilettes dans les réseaux d'eau usées les lingettes jetables et les toilettes solides pour le ménage, mais aussi les sacs de vidange des toilettes chimiques, les liquides corrosifs ou acides, les carburants, solvants et huiles usagées, les déchets solides ou liquides d'origine animale. Sont également interdits les déversements d'eau pluviale dans les réseaux d'assainissement, et notamment les toilettes dans les gouttières et regards à eau des réseaux d'égouts et regards situés en sous-sol, ainsi que les sacs de vidange des piscines. Le traitement de ces eaux pluviales, qui n'est pas à faire dans les réseaux d'assainissement, nécessite en effet un coût élevé pour la collectivité.

• Responsabilités obligatoires. Le règlement rappelle en outre que tous les résidents qui y ont accès doivent obligatoirement être raccordés au réseau d'assainissement collectif dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau. Toute installation de branchement est précédée d'une consultation technique et administrative. Le raccordement est ensuite subordonné à l'autorisation donnée par le service d'assainissement, lequel doit être informé de la date des travaux au moins quinze jours à l'avance. Le raccordement de la tranchée ne peut intervenir avant qu'un agent du service d'assainissement n'ait procédé au contrôle de sa conformité.

Pour toutes ces démarches, contactez le délégataire, la Compagnie d'Environnement Reyon Atlantique (CERA) au 02 49 77 99 17.




20

ASSAINISSEMENT

Une station très visitée

L'assainissement n'a plus de secret pour eux. Après le collectif Sables pour tous en octobre 2019 et le collectif des résidents associatives de Saint-Pierre le 13 juillet 2019, la station d'épuration de Saint-Pierre-sur-Mer a accueilli des représentants de l'association Pays Reyonais Environnement, le 10 août dernier, pour une visite guidée de l'assainissement. Le responsable de site, Christophe Vigneux, leur a détaillé les différentes étapes de l'épuration, du bassin de décantation au réacteur, après contrôle des eaux au laboratoire.



Poursuite des travaux d'assainissement

- **À Saint-Pierre-sur-Mer :** 400 m de réseaux sur la place de l'Oratoire et la promenade de Bessingien (deux octobre 2019). Dans le cadre d'un appel d'offre de travaux de la ville de la Grande Côte par la commune, la CARA a également programmé le renouvellement du réseau d'assainissement entre le point de déversement de la rue des Tourterelles, permettant la collecte des eaux usées d'une trentaine d'habitants.
- **À Sables-Mer-sur-Mer :** le gros d'une conduite de remplacement de 810 mètres le long de la route départementale, entre les Mabilans et la Petite Egulle, sera accompagné par la création d'un point de rejet au Mabilans.
- **À Sables-Mer-sur-Mer :** le gros d'une conduite de remplacement de 810 mètres le long de la route départementale, entre les Mabilans et la Petite Egulle, sera accompagné par la création d'un point de rejet au Mabilans.

Plus d'un kilomètre de canalisations seront remplacés. Cette grande tranche de travaux doit débuter à la fin du mois de septembre.

21



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.33, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau du bassin de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SGEPA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, www.eau-adour-garonne.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre ?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Férétra - CS 87901
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19660 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 45 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne-Armont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint-Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Conception et réalisation : A.E.L. 31078 - Agence de l'eau Adour-Garonne 2020
 © Agence de l'eau Adour-Garonne - tous droits réservés

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...



PAGES SPÉCIALES
LES CHIFFRES CLÉS



CHIFFRES CLÉS

	COMMUNES	LINÉAIRE DES RÉSEAUX			NBRE DE POSTES DE REFOULEMENT	
		GRAVITAIRE (KM)	REFOULEMENT (KM)	TOTAL (KM)	TOTAL	TÉLÉ-SURVEILLÉ
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	29,413	14,629	44,042	20	12
	BREUILLET	22,630	12,394	35,025	20	6
	CHAILLEVETTE	12,117	7,243	19,360	11	5
	ÉTAULES	17,723	11,131	28,854	11	4
	LA TREMBLADE	0,208	0,077	0,285	1	0
	LE CHAY	1,350	0,000	1,350	0	0
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,075	2,415	9,490	7	2
	LES MATHES	33,097	26,198	59,295	27	19
	MÉDIS	21,756	11,345	33,101	16	7
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,718	2,529	9,247	8	4
	ROYAN	143,965	13,389	157,354	39	23
	SAINT-AUGUSTIN	14,350	13,879	28,229	11	6
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	62,055	26,518	88,572	21	19
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	27,361	18,236	45,596	15	4
	SAUJON	46,299	11,109	57,409	33	28
VAUX-SUR-MER	47,385	7,260	54,645	14	8	
	TOTAL STEP	493,502	178,352	671,854	254	147
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	32,126	9,802	41,928	20	7
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	62,597	14,948	77,546	28	20
	SEMUSSAC	13,445	6,257	19,701	11	3
		TOTAL STEP	108,168	31,007	139,175	59
STEP de LA TREMBLADE	A TREMBLADE	57,918	12,359	70,277	38	22
STEP de COZES	STEP de COZES	13,323	1,699	15,022	5	1
	« Javrezac »	1,004	0,189	1,193	1	1
	« Les Bretons »	0,270	0,000	0,270	0	0
		TOTAL STEP	14,597	1,888	16,485	6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,597	3,865	11,462	8	2
TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,224	0,978	3,202	2	2
ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,394	1,482	4,876	3	1
LE CHAY	LE CHAY	3,077	1,592	4,669	4	0
ÉPARGNES	ÉPARGNES	2,438	1,375	3,814	3	3
BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,320	1,328	4,648	3	0
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,983	0,856	3,838	4	0
		TOTAL LAGUNE	6,303	2,183	8,486	7
CHENAC-SAINTEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINTEURIN-d'UZET	3,932	1,347	5,278	4	3
GRÉZAC	GRÉZAC	3,240	1,538	4,778	3	2
BARZAN (Bourg et Plage)	BARZAN	5,021	2,054	7,075	8	1
CORME-ÉCLUSE	CORME-ÉCLUSE				4	4
FLOIRAC	« Fiolle »	2,185	0,372	2,557	2	2
	« Mageloup »	2,336	0,901	3,237	2	2
		TOTAL FLOIRAC	4,521	1,273	5,794	4
SABLONCEAUX	« Saint André »	1,616	0,475	2,091	1	1
	« Le Pont »	1,423	0,873	2,296	3	1
	« Toulon-Chez Chailloux »	2,254	1,370	3,624	5	5
		TOTAL SABLONCEAUX	5,293	2,718	8,011	9
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	4,051	4,206	8,257	4	3
TOTAL CARA		725,276	248,218	973,494	420	233

Accuse de réception en préfecture

D 33 SAINTSÉMENT COLECOPIE

Date de télétransmission : 22/12/2020

GRAVITAIRE REFOULEMENT TOTAL 2020

158

DE

2020

TOTAL



NOMBRE D'ABONNÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2019) :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION TOTALE)	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	746	472	206	43,6
ARVERT	3 412	2 631	2 450	93,1
BARZAN	471	371	253	68,2
BOUTENAC-TOUVENT	223	141	95	67,4
BREUILLET	2 847	2 023	1 811	89,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	234	165	142	86,1
CHAILLEVETTE	1 542	1 087	1 021	93,9
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	588	511	218	42,7
CORME-ÉCLUSE	1 111	564	0	0,0
COZES	2 136	1 442	1 135	78,7
ÉPARGNES	854	501	106	21,2
ÉTAULES	2 398	1 799	1 732	96,3
FLOIRAC	370	270	47	17,4
GRÉZAC	916	543	204	37,6
LA TREMBLADE	4 489	5 727	5 535	96,6
LE CHAY	765	399	257	64,4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	604	593	98,2
LES MATHES	1 962	4 872	4 679	96,0
MÉDIS	2 855	1 886	1 582	83,9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 103	3 716	3 334	89,7
MORNAC-SUR-SEUDRE	834	652	606	92,9
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	911	780	584	74,9
ROYAN	18 372	18 384	18 361	99,9
SABLONCEAUX	1 412	689	334	48,5
SAINT-AUGUSTIN	1 342	1 110	1 055	95,0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 356	6 407	6 331	98,8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 889	6 233	6 188	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 701	808	174	21,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 159	1 943	1 854	95,4
SAUJON	7 183	5 195	5 042	97,1
SEMUSSAC	2 335	1 518	1 263	83,2
TALMONT-SUR-GIRONDE	102	152	139	91,4
VAUX-SUR-MER	3 783	5 496	5 477	99,7
TOTAL CARA	82 277	79 091	72 808	92,1

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 851 059 m³ (volume facturé en 2018 = 5 642 787 m³, soit une hausse de 3,6 %). Moyenne 2003-2019 = 5 444 518 m³.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 80,4 m³ pour l'année 2019.



LES OUVRAGES

OUVRAGES DE TRAITEMENT	CAPACITÉ ÉPURATOIRE (EN ÉQUIVALENTS HABITANTS)	VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉES EN 2018 (EN M ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 490 290
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	246 653
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	925 880
STEP de LA TREMBLADE	24 000	615 688
STEP de COZES	3 000	118 151
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	17 933
Lagune de BARZAN/BOURG	500	14 260
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	17 525
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	16 520
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN- D'UZET	600	13 737
Lagune de COZES/Les Bretons	50	2 545
Lagune d'ÉPARGNES	250	13 764
Lagune de GRÉZAC	500	15 900
Lagune de LE CHAY	500	16 010
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	41 987
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE- BENET	550	41 132
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	10 328
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ FIOLLE	450	1 450
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ MAGELOUP	240	1 030
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	9 027
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	13 234
STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-LES MÉTAIRIES	25	0
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	11 050
Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC	140	1 150
TOTAL CARA	326 545	6 655 244

Nota : La moyenne est de 6 197 174 m³ d'eaux usées traitées depuis 2010.





CHIFFRES CLÉS



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-158-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

LES RÉSEAUX

- **32 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement.
- **973 km de réseau** dont 725 km en gravitaire et 248 km en refoulement.
- **420 postes de refoulement** (233 sont télésurveillés et 32 sont équipés d'un groupe électrogène de secours).
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse.
- **39 unités de lutte contre les odeurs.**

LES ABONNÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **72 808 abonnés soit 92 % des habitations** de l'agglomération Royan Atlantique.

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES FACTURÉ AUX ABONNÉS

- **5 851 059 m³.**

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES ÉPURÉES

- **6 655 244 m³.**



QUANTITÉ DE BOUES PRODUITES PAR LES DIFFÉRENTS OUVRAGES

- **3 016 tonnes de matières sèches produites. 3 689 tonnes de matières sèches valorisées par épandage agricole soit 3 073 tonnes de matières sèches hors chaux.**
- **100 % des boues sont conformes à la réglementation.**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2019 (ANCIEN CONTRAT AVEC LA CER)

- **2,1439 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou 2,67 € TTC/m³ pour une facture de 80 m³.
- 2,42 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise) ou 2,95 € TTC/m³ pour une facture de 80 m³.

AU 23 AVRIL 2019 (NOUVEAU CONTRAT AVEC LA CERA) :

- **1,9697 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou 2,36 € TTC/m³ pour une facture de 80 m³.
- 2,24 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise) ou 2,64 € TTC/m³ pour une facture de 80 m³.



LES USAGERS DU SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

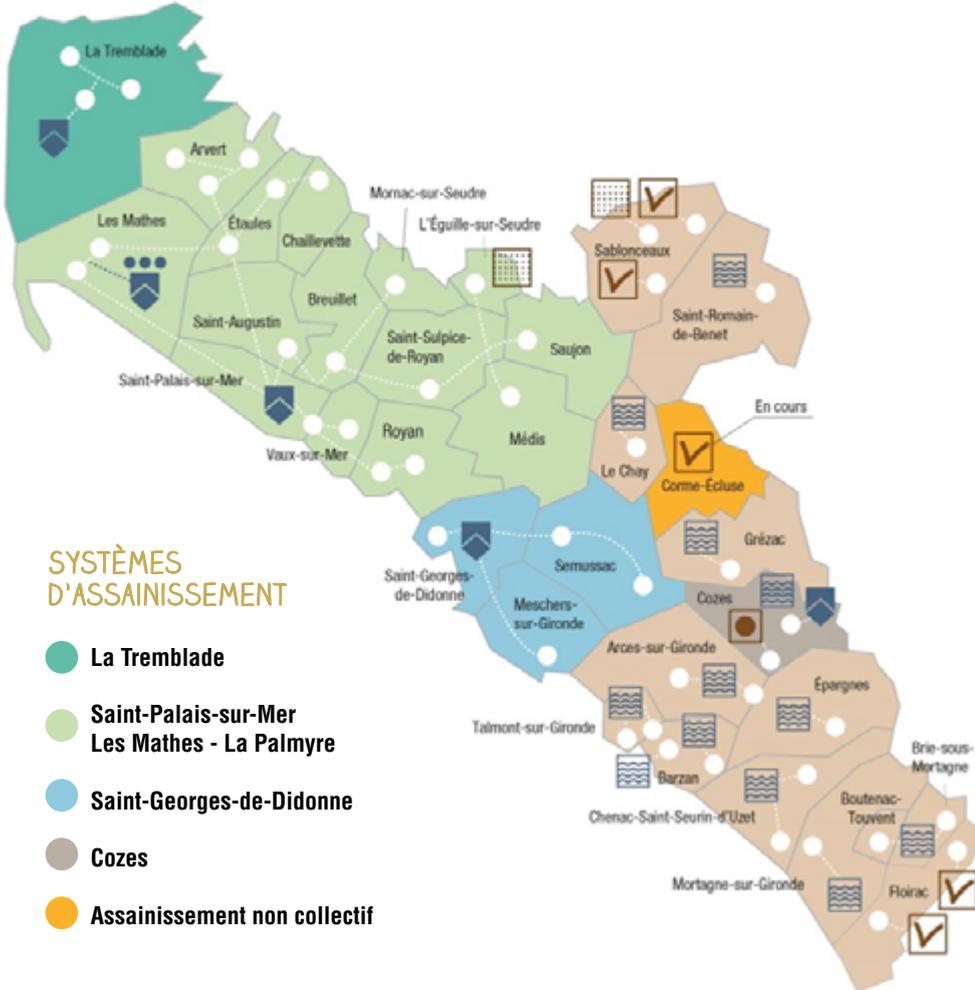
- **6 283 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit environ 8 % des habitations.
- **94 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2019
- **705 installations existantes diagnostiquées** en 2019 dont 202 ventes.

CHIFFRES CLÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 stations d'épuration « STEP » / 12 lagunes / 4 filtres plantés de roseaux / 2 filtres à sable
 1 disques biologiques + filtres plantés de roseaux

- 
 Station
d'épuration
des eaux usées
- 
 Fonctionnement
estival
uniquement
- 
 Filtres
plantés de
roseaux
- 
 Station
de
lagunage
- 
 Filtre
à sable
- 
 Disques
biologiques +
filtres plantés
de roseaux





L'EAU C'EST LA VIE
PRÉSERVONS-LA...



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex

☎ 05 46 22 19 20 ✉ contact@agglo-royan.fr 🌐 www.agglo-royan.fr

Service assainissement : assainissement@agglo-royan.fr ou spanc@agglo-royan.fr